

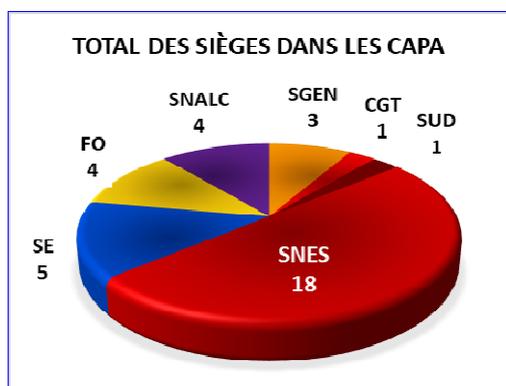
Calendrier du mouvement intra 2019

ATTENTION : en raison des nombreuses suppressions de postes dans notre académie cette année et du report de plusieurs instances, la période pour formuler ses vœux risque d'être beaucoup plus courte que les années passées !

Saisie des vœux sur I-Prof : du mercredi 27 mars (12 h 00) au jeudi 4 avril 2019 (12 h 00)

Pour accéder à I-Prof, vous avez besoin de : - votre **compte utilisateur** (initiale du prénom accolée au nom)
- votre **mot de passe** (NUMEN si vous ne l'avez pas modifié)

Date limite de dépôt des demandes d'appuis médicaux	jeudi 4 avril
Edition et envoi des confirmations des demandes de mutation	jeudi 4 avril
Date limite de retour des confirmations des demandes de mutation	lundi 8 avril
Affichage des barèmes sur SIAM	vendredi 3 mai
Groupe de travail vœux, barèmes et dossiers médicaux	jeudi 16 et vendredi 17 mai
Affichage sur SIAM des barèmes retenus après GT	à partir du jeudi 16 mai
Commissions et Formations Paritaires Mixtes	jeudi 13 et vendredi 14 juin
Groupe de travail d'affectation des TZR	jeudi 11 et vendredi 12 juillet



La profession a renouvelé largement sa confiance au SNES-FSU lors des élections professionnelles de 2018. Nous restons ainsi l'organisation syndicale comptant le plus d'élus dans les CAPA (18 sur 36).

Cette place de **première organisation syndicale** permet aux commissaires paritaires de faire un véritable travail d'information et de contrôle lors de la vérification des barèmes et des opérations de mouvement et de proposer des améliorations chaque fois que cela est possible.

Les élu-e-s du SNES-FSU sont à vos côtés pour vous conseiller lors du choix de vos vœux et pour suivre et défendre votre dossier dans les groupes de travail et commissions.

Permanences « Mutations » du SNES-FSU

Pendant la période des mutations, le SNES-FSU organise, en plus des permanences habituelles **du mardi au vendredi de 14 h à 17 h**, à la section académique, des **permanences spécifiques** « mutations » en présence de commissaires paritaires. Il organise en plus des **réunions d'information** « mutations » dans le reste de l'académie et à l'ESPE de Chamalières.

Mercredi 20 mars	Clermont-Ferrand	Maison du Peuple	14 h - 17 h
Jeudi 21 mars	Chamalières	ESPE	12 h 30 - 14 h
Mardi 26 mars	Le Puy en Velay	Maison des syndicats	14 h - 17 h
Mercredi 27 mars	Le Puy en Velay	Maison des syndicats	14 h - 17 h
Mercredi 27 mars	Clermont-Ferrand	Maison du Peuple	14 h - 17 h
Jeudi 28 mars	Chamalières	ESPE	12 h 30 - 14 h
Mardi 02 avril	Le Puy en Velay	Maison des syndicats	14 h - 17 h
Mercredi 03 avril	Le Puy en Velay	Maison des syndicats	14 h - 17 h

IMPORTANT : en dehors de ces horaires de permanence, vous pouvez **écrire un mail à s3cle@snes.edu** en précisant vos coordonnées, votre discipline ainsi que vos disponibilités afin qu'un commissaire paritaire puisse vous recontacter. Nos élus sont, comme vous, des enseignants qui exercent en établissement, ils ne pourront donc pas forcément vous faire un retour immédiat mais **le SNES-FSU répondra à toutes les demandes** qu'elles émanent de syndiqués ou non dans les meilleurs délais et en fonction de l'urgence de chacune.

Section académique du SNES-FSU - Maison du Peuple
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 73 36 01 67 - Mél : s3cle@snes.edu - Site : <https://clermont.snes.edu>

